

Image not found or type unknown



Remise en état d'un chemin d'accès à une nouvelle construction

Par **Laura**, le **14/04/2012** à **21:22**

Bonjour,

Je viens de terminer la construction d'une maison individuelle je n'ai pas encore fait de déclaration de fin de travaux, la maison n'étant pas branchée électriquement). Le chemin d'accès est en indivision). La viabilisation du terrain a impliqué le creusement d'une tranchée qui a été remblayée. La propriétaire exige une remise en état (macadam) dans le mois sous peine de sanction?! Que penser!